

Saflufenacil Herbicide Technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT
SOLIDE

PRINCIPE ACTIF : Saflufenacil 94,6%

N^o D'HOMOLOGATION : 34583 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET 25-1050 kg

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1 855-264-6262

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif si inhalé, avalé ou absorbé par la peau. Provoque une irritation oculaire modérée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit seulement dans son contenant d'origine.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des aliments destinés aux animaux, des engrais ou autres pesticides. **NE PAS** entreposer près des produits alimentaires.

Garder le produit loin du feu ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Garder le produit à l'écart de l'humidité dans le contenant hermétiquement scellé.

ÉLIMINATION

Pour les déversements, porter l'équipement de protection approprié. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si touché par le feu, utiliser de l'eau, de la mousse, du CO₂ ou un moyen d'extinction à poudre chimique. Dans des conditions d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites; porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'eau d'extinction de s'infiltrer dans les réseaux d'eau publiques.

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.